



Litige état des lieux sortant

Par **fany53**, le **20/09/2009 à 18:24**

Bonjour, rnvoilà nous avons un probleme avec un etat des lieuxrnJe vous resume en quelque mots rnJ ai envoyé mon preavis le 25 mai 2009 ayans un preavis de 3 mois nous avons demenager et tous nettoyer pour le 25 aout 2009. N'ayant pas de nouvel du notaire ni du propriétaire au mois d aout pour l etat des lieu j'ai appeller au cabinet du notaire le 25 aout pour savoir comment ca aller se passer , on m'a repondu que le notaire n avait pas le temps en ce moment . Au mois de septembre toujours pas de nouvelle ? j ai rappelé car je ne trouver pas ca normal et j ai eu un rendez vous pour le 7 septembre .Nous avons fait l'etat des lieux avec le notaire il m a dit que tout etait bon (a part la douche a l etage qui etait abime) donc il a marquer ca sur une feuille volante sur laquelle j ai signé a la fin de l etat des lieu . Maintenant le 19 septembre 2009 je recois une lettre me disant qu il fallait que je retourne faire le menage car soit disant c'était mal fait . rndonc j aimerais savoir si ils sont en droit ou pas de nous refaire faire le menage 1 mois après la date du fin de contrat rnj espere que j ai été claire dans mon resumé et j espere que vous allez pouvoir me renseigner rnen vous remerciant